Conseil général de Giez

Commission de gestion-finances (CoGeFi)

Rapport

Préavis municipal : No 2025/34

Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 115'000 pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 7 octobre dernier, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Christian Duvoisin, Laurent Amiet et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2025/34 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 115'000 pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller municipal en charge des finances, Madame Mélanie Cena, Conseillère municipale en charges des affaires sociales, santé et école et Monsieur Hervé Kemmling, Conseiller municipal en charge des infrastructures et des travaux publics pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission a reçu le préavis dans le délai prévu par le règlement communal.

Dans le cadre des travaux de la fin du bouclage de l'eau sous pression sur le haut du Chemin des Bruannes et le remplacement d'une conduite à La Pomélaz, préavis 2024/27, le tronçon de 130 mètres de long sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin s'avère être trop usé pour résister à la nouvelle pression de 3 à 4 bars supplémentaires. Un remplacement de la conduite s'impose. Les travaux seront effectués par les entreprises Béati et Mauron.

Comme pour tous travaux au sein de la Commune, l'opportunité de la fouille est saisie pour mettre à niveau certaines installations :

- Remplacement de la conduite en fonte qui date de 1910 par une conduite en PE ;
- Pose d'une nouvelle borne hydratante;
- Pose d'un socle avec une gaine électrique en prévision de l'installation d'une lampe d'éclairage public.

La CoGeFi relève que la réfection des raccordements aux bâtiments longeant la conduite à remplacer n'est pas prévue. Toujours concernant ces bâtiments, la Commission attire également l'attention sur la nécessité de revoir leur mise à terre, la nouvelle conduite en PE ne remplissant plus ce rôle, et pourquoi pas envisager aussi le raccordement téléphonique avec Swisscom.

Les derniers tronçons de conduite à refaire sont le chemin de la Outre et la rue du Jura, selon information de la Municipalité.

Quant à l'impact financier de cet investissement de CHF 115'000.- et au vue de la situation financière tendue de la Commune, la CoGeFi approuve le maintien de la méthode d'amortissement débutant le plus tard possible, soit dès l'année qui suit le début d'utilisation. L'amortissement de cet investissement s'étendra sur 60 ans et le remboursement de la dette sur 20 ans.

Les comptes relatifs au secteur du réseau d'eau devant être équilibrés, il y a obligation d'adapter la taxe à raison de 10 à 15 cts supplémentaires par m3 selon les calculs de la Municipalité.. En acceptant le crédit supplémentaire de CHF 115'000, il est demandé au Conseil d'accepter cette augmentation. La CoGeFi prend également note des augmentations futures de la taxe sur l'eau potable, conséquence des investissements réalisés par l'ACRG pour l'eau potable.

Finalement, le secteur du réseau d'eau étant assujetti à la TVA, la TVA facturée par les fournisseurs des travaux est récupérable. Ainsi, ce ne sont pas CHF 115'000.- qui devront être déboursés, mais CHF 106'500.-, les CHF 8'500.- pouvant être déduits de la TVA à payer à l'AFC. Ces CHF 106'500.- seront encore diminués des subventions et participations de tiers. L'emprunt contracté pour le financement de ces travaux s'élèvera au maximum à un montant tenant compte de ces éléments.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis telles présentées ci-dessous, soit :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 115'000, subventions et participations de tiers non déduites ;
3. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
4. L'amortissement débutera dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Fait à Giez, le 7 octobre 2025.

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Christian Duvoisin